

Commune de PUYLAURENS

Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Information des populations



PRÉSENTATION DES ZONES à RISQUES

CARTE DE SYNTHÈSE

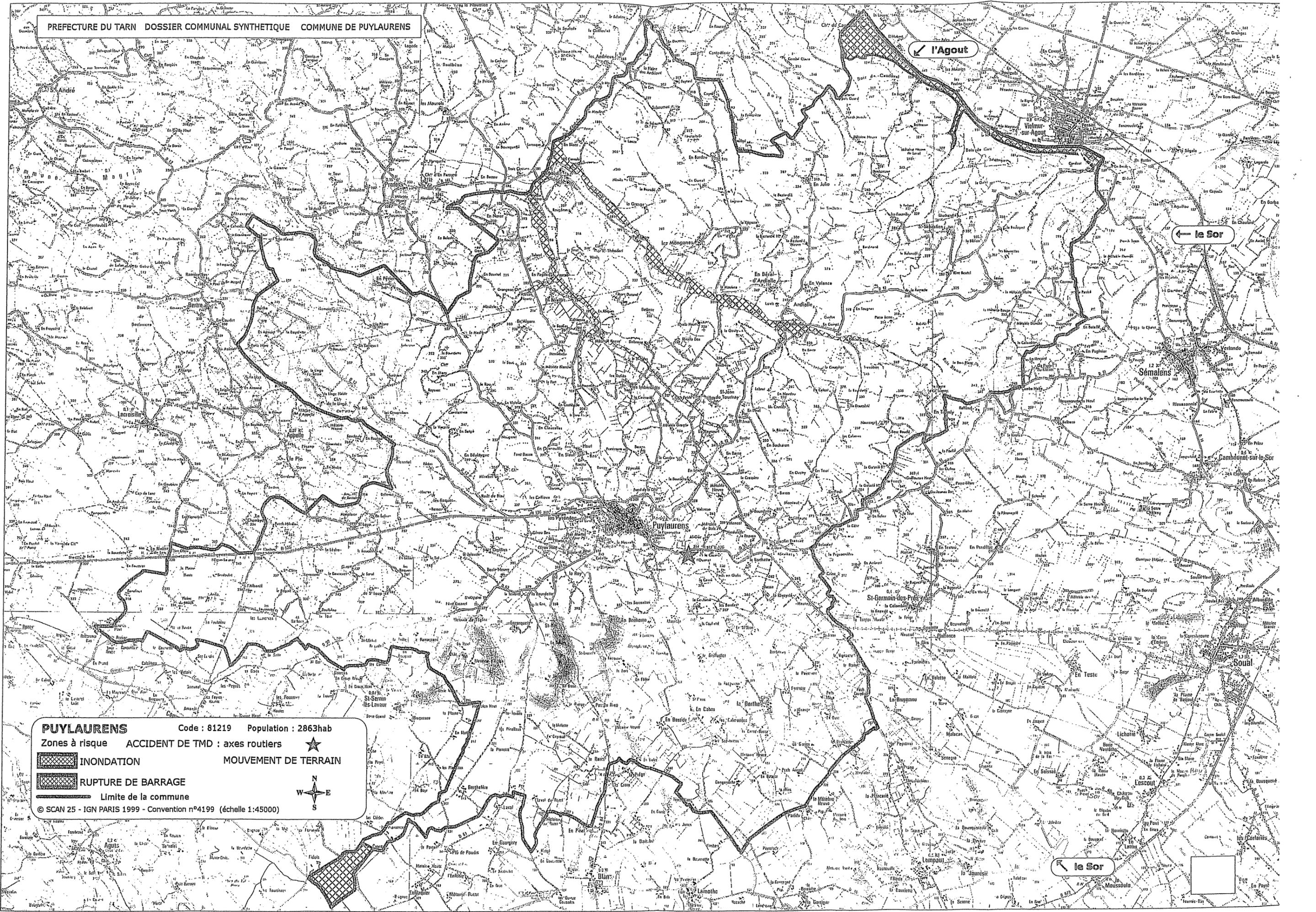
La commune de PUYLAURENS est concernée par quatre risques majeurs, les zones exposées à ces risques figurent à la page suivante, sur la carte IGN 1/45000. Les zones sont reprises, risque par risque, dans le Dossier Communal Synthétique (DCS) disponible en Mairie, sur des cartes IGN 1/25000.

- ↳ **RISQUE D'INONDATION** : la zone représentée est celle où un risque a été identifié. Elle correspond à la zone des aléas du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles - Risque Inondation Rivière Agout en aval de Castres (PPRI).

- ↳ **RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN** : une étude du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) -Midi Pyrénées au niveau de l'ensemble du département du Tarn est en cours de réalisation afin d'identifier les zones à risques retrait - gonflement des argiles ; un Atlas départemental des mouvements de terrain est en cours d'élaboration par le laboratoire régional du Centre d'Études Techniques de l'Équipement de Toulouse (CETE). Dans l'attente de ces résultats, plusieurs zones ont été identifiées ; elles sont reportées sur la carte.

- ↳ **RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE** : la zone représentée est l'enveloppe des surfaces qui seraient inondées par les ondes de submersion des barrages. Elle correspond à l'enveloppe globale des ondes de submersion mentionnées dans le Plan Particulier d'Intervention de chaque barrage concerné.

- ↳ **RISQUE D'ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES** : tous les axes de communication sont concernés par le risque.

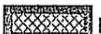


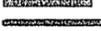
PUYLAURENS Code : 81219 Population : 2863hab

Zones à risque ACCIDENT DE TMD : axes routiers

 INONDATION

 MOVEMENT DE TERRAIN

 RUPTURE DE BARRAGE

 Limite de la commune



© SCAN 25 - IGN PARIS 1999 - Convention n°4199 (échelle 1:45000)

LE RISQUE INONDATION

Quels sont les risques d'inondation dans la commune ?

La ville de Puylaurens, située en hauteur est éloignée de l'Agout ; elle n'est pas concernée par le risque.

Les inondations sont dues aux débordements de l'Agout mais aussi aux débordements, lors des fortes précipitations locales, des ruisseaux d'Ardialle ou d'en Guibaud, d'en Alric, de Mirabel, ... situés au nord du bourg de Puylaurens.

Les petits ruisseaux qui se jettent dans l'Agout peuvent déborder lorsque la rivière est en charge, soit parce que l'eau remonte par ces ruisseaux, soit parce que l'eau de ces ruisseaux ne peuvent s'écouler et donc s'évacuer.

Le Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Inondations (PPRI) est consultable en Mairie.

Consignes de sécurité : voir fiche page suivante

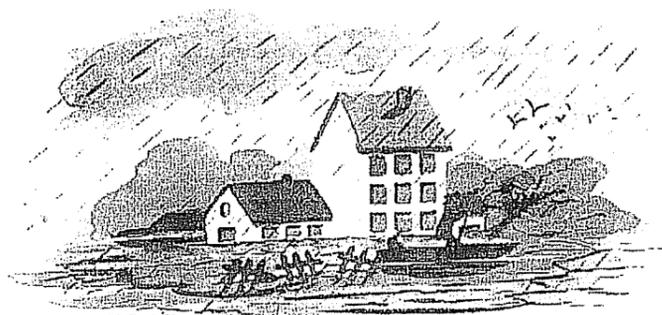
Appels d'urgence :

Sapeurs-Pompiers.....18 ou 112
Gendarmerie de Puylaurens.....17 ou 05.63.70.83.00
Mairie de Puylaurens.....05.63.75.00.18

Contacts :

Météo-France.....08.92.68.02.81 et Minitel : 36 15 / METEO (0,34 €/mn)

I N O N D A T I O N

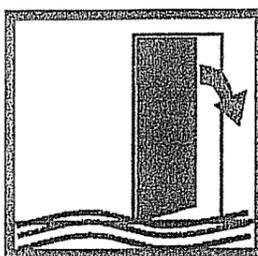


A l'annonce de la montée des eaux, vous devez :

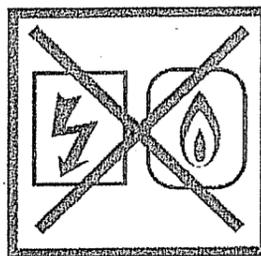
- Fermer portes, fenêtres, soupiraux, aérations, ... *Pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts*
- Couper l'électricité et le gaz *Pour éviter électrocution ou explosion*
- Monter dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds, vos médicaments *Pour attendre les secours dans les meilleures conditions*
- Ne pas prendre l'ascenseur *Pour éviter de rester bloqué*
- Écouter la radio *Pour connaître les consignes à suivre*
- Vous tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités *Prenez vos papiers d'identité et si possible, fermez le bâtiment*
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école *L'école s'occupe d'eux*
- Ne pas téléphoner *Libérez les lignes pour les secours*
- Ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée *Vous iriez au devant du danger*

Gardez votre calme, les services de secours sont prêts à intervenir

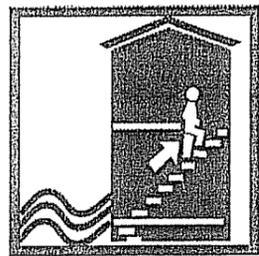
Les réflexes qui sauvent



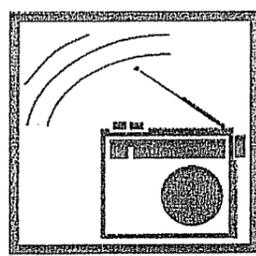
Fermez la porte, les aérations



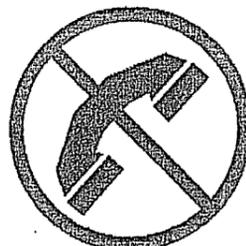
Coupez l'électricité et le gaz



Montez à pied dans les étages



Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



Ne téléphonez pas ; libérez les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux



Ne prenez pas votre voiture ; ne forcez pas les interdictions

Pour mieux connaître ce risque et sa prévention, consultez dès maintenant le dossier complet en mairie

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Quels sont les risques de mouvements de terrain dans la commune ?

Les études du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) Midi-Pyrénées et du laboratoire régional du Centre d'Études Techniques de l'Équipement du Sud-Ouest (CETE) sont en cours au niveau de l'ensemble du département du Tarn. La cartographie du « risque mouvement de terrain » sur la commune sera établie au terme de ces études.

Dans l'attente des résultats des études du BRGM et du CETE, plusieurs zones où existe un risque de glissement de terrain ont été définies. Il s'agit des lieux-dits « Cordouls », « Bois de Souleilecat » et « les Rioux ». Ces zones sont les secteurs Ndr du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Elles sont situées sur des sols argileux qui travaillent globalement. Les berges de l'Agout sont abruptes et susceptibles par endroits, d'effondrement.

Consignes de sécurité : voir fiche page suivante

Appels d'urgence :

Sapeurs-Pompiers.....18 ou 112
Gendarmerie de Puylaurens.....17 ou 05.63.70.83.00
Mairie de Puylaurens.....05.63.75.00.18

MOUVEMENT DE TERRAIN

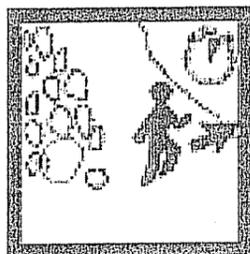


**En cas d'éboulement, de chute de pierre
ou de coulée de boue, vous devez :**

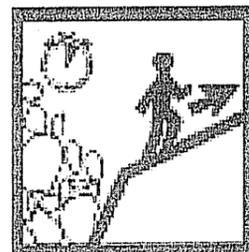
- | | |
|---|--|
| ◦ Fuir latéralement | <i>Vous devez réagir très vite pour sauver votre vie</i> |
| ◦ Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches | <i>Pour être hors de portée du danger</i> |
| ◦ Ne pas revenir sur vos pas | <i>Vous iriez au devant du danger</i> |
| ◦ Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé | <i>Pour éviter tout accident dû aux chutes de débris</i> |

Gardez votre calme, les services de secours sont prêts à intervenir

Les réflexes qui sauvent



Fuyez latéralement



Gagner un point en hauteur

Pour mieux connaître ce risque et sa prévention, consultez dès maintenant le dossier complet en mairie

LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

Quels sont les risques dans la commune ?

Une partie du territoire de Puylaurens est concernée par le risque d'inondation qui serait dû aux ondes de submersion en cas de rupture des barrages du Laouzas, de la Raviège, des Saints-Peyres et des Cammazes.

Il s'agit de la Vallée de l'Agout ainsi qu'une petite zone dans la pointe sud de la commune (lieu-dit « les Plaisances »).

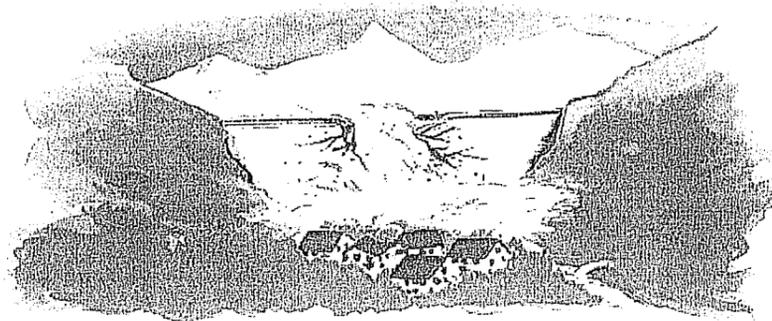
Le Plans Particuliers d'Intervention (PPI) des barrages du Laouzas, de la Raviège, des Saints-Peyres et des Cammazes sont consultables en Mairie.

Consignes de sécurité : voir fiche page suivante

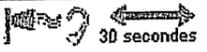
Appels d'urgence :

Sapeurs-Pompiers.....18 ou 112
Gendarmerie de Puylaurens.....17 ou 05.63.70.83.00
Mairie de Puylaurens.....05.63.75.00.18

RUPTURE DE BARRAGE



Au signal d'alerte, vous devez :

- | | |
|--|--|
| • Gagner IMMÉDIATEMENT les hauteurs les plus proches ou à défaut vous réfugier dans les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide | <i>Vous devez réagir très vite pour sauver votre vie</i> |
| • Ne pas prendre l'ascenseur | <i>Pour éviter de rester bloqué</i> |
| • Ne pas revenir sur vos pas | <i>Chaque seconde compte</i> |
| • Ne pas aller chercher vos enfants à l'école | <i>L'école s'occupe d'eux</i> |
| • Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour quitter votre abri |  30 secondes |

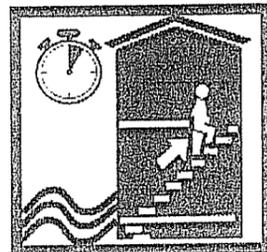
Gardez votre calme, les services de secours sont prêts à intervenir

Les réflexes qui sauvent



Gagnez immédiatement les hauteurs

OU
SINON



Montez immédiatement à pied dans les étages



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux

Pour mieux connaître ce risque et sa prévention, consultez dès maintenant le dossier complet en mairie

LE RISQUE ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Quels sont les risques dans la commune ?

La commune est concernée par le risque d'accident de transport de matières dangereuses (TMD) en raison du trafic dû au passage sur son territoire de la route nationale 126. Toutefois, les accidents de TMD peuvent se produire en n'importe quel point d'une voie empruntée par des véhicules de transport de matières dangereuses, notamment les routes départementales.

Un dépôt de carburant et de fuel (Société ALVEA) est situé à la sortie de Puylaurens, sur la route de Castres (nationale 126) (stockage intermédiaire de carburant et de fuel pour un quart du département, il alimente les stations services). (indiqué par * sur carte IGN)

Consignes de sécurité : voir fiche page suivante

Appels d'urgence :

Sapeurs-Pompiers.....18 ou 112
Gendarmerie de Puylaurens.....17 ou 05.63.70.83.00
Mairie de Puylaurens.....05.63.75.00.18